

Madame, Monsieur,

Le rôle des ostéopathes en matière de santé publique est clairement revendiqué par notre organisation, l'Association Française d'Ostéopathie (AFO), qui œuvre pour la profession d'ostéopathe depuis plus de 60 ans et a été élue organisme représentatif par l'ARS IDF en 2003 et 2014 ([www.afosteo.org](http://www.afosteo.org)).

L'AFO défend également le renforcement de la prévention, la réorganisation autour des soins de proximité pour pallier les déserts médicaux et le manque de personnel soignant, et œuvre aussi pour le développement des droits des patients dans le choix de leur thérapie.

Cette période d'épidémie a malheureusement confirmé de nombreuses incohérences dans l'organisation de notre système de santé, en particulier l'incompétence des ARS à émettre des recommandations claires et précises en matière d'ostéopathie et à permettre aux ostéopathes d'assurer la qualité de leurs soins en sécurité pour tous.

Par ailleurs, les ostéopathes au nombre de 25 000 n'ont à ce jour aucun interlocuteur dédié à la DGOS.

En ce sens, l'AFO se permet de vous interroger, ainsi que votre équipe de campagne :

- Sur votre volonté dans le cadre de la régulation des dépenses de santé, de faire de l'ostéopathie une réelle profession de santé aussi bien dans la prévention, que dans l'offre thérapeutique proposée aux patients :

La prise en charge des Troubles Musculo-Squelettiques représente 85 % des maladies professionnelles et c'est le deuxième motif de consultation chez le médecin généraliste... De nombreuses études valident l'efficacité de nos actes dans ce domaine et la plupart des mutuelles remboursent notre pratique en tout ou partie.

*=> La reconnaissance de notre pratique comme pratique de santé réduirait donc notablement le risque d'absentéisme au travail et le coût social qui en résulte.*

- Sur votre volonté à œuvrer pour une définition cohérente de notre métier :

- en mettant fin à la restriction de nos actes ;
- en luttant contre le protectionnisme des instances de la médecine allopathique et les intérêts de l'industrie pharmaceutique ;
- en permettant l'accès aux examens radiologiques et biologiques pour les ostéopathes ;
- en permettant aux bénéficiaires de la CMU d'accéder aux soins ostéopathiques à l'identique des bénéficiaires des mutuelles
- en permettant l'universitarisation de la formation et la création de passerelles vers les autres professions de santé. Actuellement, celle-ci est entièrement déléguée à des écoles privées, souvent supportées par des lobbies de groupes financiers qui n'ont de cesse d'augmenter leurs bénéfices au détriment de la qualité de la formation et de la pérennité de la profession.

*=> L'encadrement de notre profession avec l'aide des administrations permettrait une meilleure collaboration avec les autres professionnels de santé au bénéfice des patients*

L'AFO souhaite rappeler qu'environ 47% des français ont consulté un ostéopathe au cours des trois dernières années et que de nombreux électeurs sont dans l'attente de l'acceptation (pleine et entière) de cette pratique manuelle, thérapeutique, interdisciplinaire, reconnue et soutenue par les administrations et les instances médicales.

Je vous remercie au nom de mon association pour l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier. Je me tiens à votre disposition pour tout échange ou tout rendez-vous ultérieur.

En vous souhaitant de remporter ces élections,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Marie-Hélène Sala  
Présidente de l'AFO  
06 03 55 67 19